ADMINISTRATION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue de Vieil-Abreuvoir, 20 et
TOURCOING, rue Verte, 23

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50.— Un an, 18 fr.
POSTE et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Républicain quotidien

PRIX DES INSERTIONS :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, chez MM. Bouyssou, 69, Grand'Place, et PARIS, à l'Agence Havas, Place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

235,000 FRANCS
DE DOMMAGES-INTÉRÊTS

Et la mer montait terrissante.
(Victor Hugo).

Il y a quinze jours, 155 dizainiers de la sainte confrérie de N.-Dame de l'Usine nous assignaient sous le prétexte, d'ailleurs très inexact, que nous les avions diffamés et injuriés.

Ils réclamaient tant à notre administrateur-gérant M. Dugardin, qu'au présent signataire de cet article, auteur des filmations (?) et des injures (!!) qu'un perspicace membre de la confrérie avait su découvrir, la bagatelle de 155,000 francs.

Et il y avait des centimes additionnels, car on nous réclamait également le montant des frais et dépens, ce qui, dans un procès de cette envergure, devait tripler chaque jour la peau de l'ours avec une confiance adorable.

Peut-être leur faudra-t-il bientôt déchanter et remplacer leur triomphant *Hosannah* par un lamentable *Miserere*.

Du fond du cœur, nous le leur souhaitons du reste ; nous l'avouons avec une sincérité que nos lecteurs ne mettront certainement pas en doute.

Et dire que tout en roulant dans leurs cervelles d'aussi noirs projets à notre endroit, dire qu'en nous vouant aux dieux infernaux et à la rigueur implacable des tribunaux correctionnels, ces pions apôtres — avec une sincérité dont nous avons la mesure, — murmurent matin et soir, dans leur prière au Très-Haut :

« Pardonnez-nous nos offenses, comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés. »

Si, conformément à leurs instantes supplications, Dieu pèse son pardon à celui qu'ils accordent, les membres de N.-Dame de l'Usine risquent fort d'aller un jour rejoindre chez le grand marmiton Lucifer, les âmes perverses des chicanous qui, se méfiant un peu de la justice céleste, se sont surtout employés au cours de leur existence, à traîner leurs contemporains devant la justice des hommes.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

NOS DÉPÊCHES
service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 28. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Ribot a fait connaître à ses collègues qu'il allait être interpellé au Sénat par M. Griffe et à la Chambre par M. Brousse au sujet des relations commerciales entre la France et l'Espagne et de la marche des pourparlers entre les deux pays relativement aux concessions demandées sur le tarif minimum espagnol. Le jour de la discussion sera ultérieurement fixé.

— 80,000 francs ! . Peuh !.. c'est pour rien. Les bons amis du « lombeur » d'Isaac ne sont pas gens à se contenter de cette somme.

Ils en exigent de nous le triple, avec cette admirable sérénité chrétienne qui ne doute de rien et qui tend son chapeau de la main gauche tout en faisant un signe de croix de la main droite.

Par une singulière anomalie, les deux assignations qui ont été lancées contre nous, affichent des différences assez bizarres.

Alors que le papier timbré des dizainiers coûte 13 fr. 70, l'assignation des dizainières atteint 153 francs 98.

Cet écart considérable nous rend perplexe. Cela ne tient assurément pas à la qualité du papier.

M. le directeur de l'enregistrement pourrait peut-être expliquer ce mystère.

En attendant, les membres de *Notre-Dame de l'Usine* ne frottent joyeusement les mains, heureux de riposter aux poursuites que leur intente le garde des sceaux ministre de la justice, en traînant en correctionnelle, le journal qui a mené contre eux la vigoureuse et utile campagne que l'on sait.

Ils savourent par avance une vengeance incertaine et la sainte congrégation vend chaque jour la peau de l'ours avec une confiance adorable.

Peut-être leur faudra-t-il bientôt déchanter et remplacer leur triomphant *Hosannah* par un lamentable *Miserere*.

Du fond du cœur, nous le leur souhaitons du reste ; nous l'avouons avec une sincérité que nos lecteurs ne mettront certainement pas en doute.

Et dire que tout en roulant dans leurs cervelles d'aussi noirs projets à notre endroit, dire qu'en nous vouant aux dieux infernaux et à la rigueur implacable des tribunaux correctionnels, ces pions apôtres — avec une sincérité dont nous avons la mesure, — murmurent matin et soir, dans leur prière au Très-Haut :

« Pardonnez-nous nos offenses, comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés. »

Si, conformément à leurs instantes supplications, Dieu pèse son pardon à celui qu'ils accordent, les membres de N.-Dame de l'Usine risquent fort d'aller un jour rejoindre chez le grand marmiton Lucifer, les âmes perverses des chicanous qui, se méfiant un peu de la justice céleste, se sont surtout employés au cours de leur existence, à traîner leurs contemporains devant la justice des hommes.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet, président.

Projet sur les huiles minérales

M. Jules Roche dépose deux projets de loi : le premier relatif au régime des huiles de pétrole et autres huiles minérales propres à l'éclairage ; le second tendant à proroger jusqu'au 31 mars 1893 les droits existant actuellement sur les huiles.

Ces deux projets sont renvoyés à la commission des douanes.

La Chambre fixe au 8 juillet la discussion de l'interpellation de M. Brousse et plusieurs de ses collègues relative aux négociations avec l'Espagne.

Les canonnier·s de Valenciennes

La Chambre déclare l'urgence sur le projet de loi adopté par le Sénat, portant suppression des canonniers sédentaires de Valenciennes.

M. Theilier de Poncheville. — J'avais présenté un contre-projet, mais je ne crois pas devoir insister.

Le Sénat a rendu hommage au glorieux passé du corps des canonniers sédentaires (Applaudissements).

M. Horteur. — C'est de l'histoire rétrospective.

M. Theilier de Poncheville. — Et je suis convaincu que M. Chautemps rendra, avec toute la Chambre, un même hommage, à ce Sénat, à un corps qui s'est illustré dans la défense de nos places du Nord contre l'invasion étrangère. (Applaudissements).

Je ne formule qu'un vœu, c'est que l'un des bataillons d'artillerie de forteresse en garnison dans les places du Nord, ou, à son défaut, un bataillon d'artillerie territoriale reçoive le dépôt de ces glorieuses traditions, à la charge d'en conserver le souvenir pour que les générations à venir sachent ron que Valenciennes a bien mérité de la patrie en 1793. (Applaudissements prolongés).

M. Chautemps, rapporteur. — Je m'associe complètement aux paroles de M. Theilier de Poncheville ; mais Valenciennes va être tantôt complètement démantelée et il n'a paru impossible de conserver des canonniers sans canons.

La commission s'est donc vue obligée de repousser le contre-projet de M. Theilier de Poncheville ; mais elle espère, d'ailleurs, que le ministre de la guerre saura trouver une formule pour donner satisfaction aux sentiments patriotiques si bien exprimés par M. Theilier de Poncheville et perpétuer le souvenir héroïque des canonniers sédentaires de Valenciennes. (Applaudissements).

Le projet de loi est adopté à mains levées.

Celui relatif aux droits de douane adopté par le Sénat, complétant l'article 2280 du Code civil.

Le tribunal de la Seine

Elle aborde ensuite l'examen, en première délibération du projet de loi portant augmentation du nombre des magistrats du tribunal de première instance de la Seine.

L'urgence est mise aux voix. Après trois épreuves successives, elle est prononcée par 263 voix contre 162.

La Chambre passe à la discussion des articles. Elle adopte les différents articles du projet et l'ensemble par 263 voix contre 172.

Le privilège de la Banque de France

La Chambre reprend la suite de la discussion des projets concernant la prorogation du privilège de la Banque de France.

M. Pelletan reprend son discours commencé dans la séance d'hier, s'étonne qu'on refuse de confier la banque de France à une administration semblable à celle qui dirige le chemin de fer d'Orléans et Consignations.

On soutient que le peuple français désire que la Banque soit demandant le plus d'argent possible (rires) Il désire conserver jusqu'à la forme des billets de banque sur lesquels il peut voir une tête qui regarde au ciel ; c'est l'assemblée des 200 actionnaires et usuriers qui se cramponne à terre, c'est le dividende d'abord.

Aujourd'hui, tout le pouvoir de la Banque appartient aux 200 plus gros actionnaires ; le représentant de l'intérêt général est sans de ce pouvoir ainsi que les petits actionnaires. Il faut modifier cette organisation, il faut augmenter les pouvoirs du représentant de l'Etat et admettre tous les actionnaires aux assemblées générales.

Il faut surtout empêcher la Banque de pouvoir en temps de guerre paralyser les suprêmes énergies du pays. Le renouvellement du privilège donnera aux actionnaires un dividende de 30 à 32 0/0. En échange, la Banque donnera 2 millions à l'Etat. Il n'y a pas de pays au monde où la Banque paye si peu à l'Etat. Il faut donner aux actions un intérêt de 3 0/0, mettre la seconde partie des bénéfices à la réserve et partager la troisième partie entre la Banque et l'Etat.

C'est au moment des paniques et des calamités que la banque réalise les plus gros bénéfices ; à ces moments-là, la banque prélève en quelque sorte des impôts avec lesquels elle achètera ses actions, ces impôts elle devrait les rendre au pays c'est ainsi que les choses se passent en Belgique.

La commission avant de se décider devait consulter tous les intérêts vitaux du pays ; or elle n'a consulté que les Chambres de commerce.

Aussi a-t-elle oublié de faire servir la banque de France à la création d'un crédit ouvrier ; elle aurait pu obtenir qu'une part des bénéfices de la Banque au lieu de servir à enrichir les riches servît à permettre aux travailleurs de s'affranchir.

La création du crédit agricole et du crédit ouvrier s'imposa pour permettre à l'agriculture de se transformer. Il ne suffit pas de labourer humain, il faut assurer aux capitaux industriels et agricoles toutes les garanties des plus sérieuses de nos libertés et la plus grande partie de notre richesse nationale. On ne peut dont l'abandonner. Il faut lui donner les fonds dont elle a besoin. Ce n'est pas avec les syndicats et une banque centrale agricole qu'on résoudra ce problème. Les Banques doit donner pour les crédits agricoles un demi-milliard qu'elle tire avec de l'encre et du papier. A toutes ces conditions on pourra proroger le privilège, mais pas pour une durée de 25 ans. L'Angleterre peut dénoncer tous les ans le privilège de sa banque. L'Allemagne peut faire cette dénonciation tous les 10 ans. En Autriche-Hongrie, en Italie partout la tendance du privilège de courte durée existe. Pourquoi la France se livrait-elle les mains pour 25 ans alors que les conditions du monde peuvent se modifier en quelques années. Qui donc a le droit de lier les générations futures, qui donc a le droit de vendre à un groupe de financiers l'avenir économique du pays ?

M. Burdeau, rapporteur, demande que la suite de la discussion soit renvoyée à demain.

Par 285 voix contre 109 cette proposition est adoptée.

Séance demain.

La séance est levée à 6 heures 10.

SÉNAT

Séance du 28 juin 1892

La séance est ouverte à 3 heures 0/0, sous la présidence de M. Le Royer, président.

M. le Président prononce l'éloge de M. Mathey, sénateur de Saône-et-Loire, décédé.

La Répression du Duel

M. Maxime Lecomte dépose la proposition de loi tendant à la répression du duel dont nous avons donné le texte.

L'hygiène et la Sécurité des Travailleurs

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels.

M. Morel, rapporteur, expose l'économie du projet déjà adopté par la Chambre.

La commission sénatoriale a cru devoir pour la plus grande part le et se borne à une courte énumération, se réservant au moment de l'administration publique qui devra intervenir.

M. Demôle. — L'application du projet sera très difficile, à cause des femmes qu'il confient. Il ne précise pas les points sur lesquels on entend faire porter la réforme ; il laisse tout les détails à régler par un règlement d'administration publique.

Le conseil d'Etat ne peut être aussi compétent que le législateur.

La commission aurait dû réformer par la même le décret de 1810, qui n'est plus en harmonie avec la situation actuelle de l'industrie.

La discussion générale est close.

Les seize articles du projet sont adoptés.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

M. Ricard, garde des sceaux, dépose le projet relatif à la revision du procès correctionnels et demande à l'Assemblée de le renvoyer à la commission judiciaire.

Le Sénat déclare l'urgence sur la proposition de M. Maxime Lecomte sur le duel.

Séance jeudi.

La séance est levée à 4 h. 50.

Le duel Morès-Mayer

Paris, 28 juin. — M. Couturier, juge d'instruction, a entendu cet après-midi MM. de Lamase, Guérin, les capitaines Poujade et Delorme, témoins du duel Mayer Morès.

LA GUERRE AU DAHOMEY

Kotounou menacé

Porto-Novo, 28 juin. — Les Dahoméens ont fait aujourd'hui une démonstration menaçante contre Kotonou. Le commandant Riou est parti pour prendre le commandement de la place qui est défendue par cent tirailleurs.

Les communications entre Kotonou et, Porto-Novo étant devenues dangereuses ; une pirogue chargée de la surveillance du chenal de Kotonou a été attaquée hier dans la journée par les Dahoméens.

On a fait avant-hier, à Porto-Novo, l'essai d'une mobilisation des porteurs. 3,000 indigènes se sont présentés. Les transports sont aujourd'hui assurés pour une colonne de 2000 hommes. L'enthousiasme est très grand parmi la population indigène, en présence de ces préparatifs.

On attend des renforts de France.

L'explosion du restaurant Véry

Les auteurs introuvables

Paris, 28 juin. — On a reçu ce matin à la préfecture de police un rapport détaillé de l'officier des brigades de recherches Fédé, dans lequel il rend compte de ses pérégrinations à Londres et de l'insuccès de son expédition.

Avertis par une indiscrétion du journal, les anarchistes de Londres, immédiatement avertis, avaient eu tout le temps nécessaire pour faire disparaître Francis et Meunier.

L'officier de paix Fédé et le brigadier de la sûreté Houillier, dont le départ avait été malheureusement ébruité, arrivèrent à Londres dimanche soir. Ils se mirent sur-le-champ en relation avec la police anglaise.

Les limiers des polices anglais qui se présentèrent le lundi matin, à la première heure, dans le quartier français, à l'hôtel où l'on savait que Francis et Meunier s'étaient réfugiés, trouvèrent vide, hélas ! la chambre qu'ils n'y étaient plus.

Les agents trouvèrent réunis là tout un groupe d'anarchistes qui se réjouirent fort de leur déconvenue.

Dans la rue même, M. Fédé a vainement reconnu plusieurs anarchistes français habitant Londres qui le dévisagèrent et qui lui dirent en riant : « Oh ! nous savons bien ce que vous venez faire ; mais il est trop tard ! »

On est à peu près certain aujourd'hui que Francis et Meunier sont à Londres, de sorte que l'affaire est complètement ratée.

Paris, 28 juin. — M. Lozé a rappelé ce matin MM. Fédé et Houillier, qui rentreront à Paris la nuit prochaine.

L'affaire est brûlée, comme on dit, au boulevard du Palais.

Le mandat reste lancé par M. Athalin contre l'anarchiste Meunier, considéré, d'après les aveux de Bricou, comme le principal auteur de l'explosion du restaurant Véry.

Un mandat a été également lancé contre François dit Francis, mais celui-ci n'est considéré que comme complice, de même que Bricou et Decoust.

L'instruction relative aux perquisitions opérées hier à Pantin se poursuit dans le plus grand secret.

Les médailles qui appelée, croit on, à prendre des proportions beaucoup plus grandes.

Paris, 28 juin. — Voici le signalement de Meunier :

Taille : debout 1 m. 64 m, assis 0 m. 82, corpulence moyenne, envergure 1 m. 70 Tête : longueur 18.2, largeur 15,7, oreille droite : longueur, 5.9, largeur 3.6 Pied gauche 25.3. Médius gauche 8. Auriculaire gauche 9.1. Coudée gauche 46.1.

Front découvert, cheveux brun foncé ou noirs, peignés plat, avec une raie sur le côté ; yeux châtain foncé, vifs, perçants et ayant l'expression dure.

Nez ordinaire, moustache noire longue non retroussée.

Dents en assez bon état. Ne fume jamais.

Fos otte très acceptuée au menton (il pourrait porter une fausse barbe brune en point).

Visage pâle, maigre, traits tirés, aspect maladif.

Très voûté au point de paraître bossu ; poitrine bombée et déformée, omoplate droite fortement bombée.

Cicatrices au pouce gauche, à la seconde jointure de l'index gauche, à la deuxième jointure de l'annulaire gauche, à la première phalange du pouce droit et à la seconde jointure de l'index droit.

Tenue très négligée ; était vêtu, il y a quelques jours, d'un veston d'été en toile à carreaux grisâtres. D'un pantalon en toile à petits carreaux noirs et blancs trop court, d'un gilet en drap brun fantaisie, d'une cravate avec dessins rouges sur fond blanc, d'une chemise blanche à col rabattu, d'un chapeau de paille blanche avec ruban noir étroit et à bords plats et de bottines à élastiques avec bout noir mat.

On a recueilli, d'autre part, sur ce malfaiteurs les antécédents suivants :

Après avoir travaillé comme mécanicien à Nantes pendant quelques années, Meunier serait venu à Paris vers 1887. Il a logé en garni, 50, rue de la Folie-Méricourt, du 5 août au 10 septembre 1886 et du 25 septembre, même année, au 30 mars 1880. A cette date, il a été arrêté pour coups volontaires. Remis en liberté provisoire le 23 mars, il a été condamné le 3 mai par défaut à deux mois de prison. Il a subi sa peine, réduite à quinze jours sur opposition.

En mars et avril 1891, il a été en traitement à Lariboisière pour une pleurésie. En mai et juin 1891, il a logé rue des Moulinets-Près, 14, chez Brisou, qui demeurait à cette adresse sous le nom de Lemaire. Il a été ensuite habiter à Villers-le-Bel (Seine-et-Oise), où il a travaillé à l'installation de la carrosserie Veyssière.

Du 15 février au 23 mars 1892, il a demeuré dans un hôtel rue de Bretagne, 39, sous le nom de Jean Rouyon, serrurier, né à Nantes, venant du 53, rue des Dames, après quoi il a logé de nouveau jusqu'au 28 mars chez Decou, 29, rue Geoffroy-St-Hilaire. Il aurait aussi logé 38, rue St-Denis. La perquisition de police possédé en photographie, qu'elle a fait tirer à un nombre considérable d'exemplaires.

Nouvelles Etrangères

Le Message de la reine d'Angleterre

Londres, 28 juin. — Aujourd'hui à la Chambre des Lords, ont a lu le message de la reine Victoria. Dans ce message la reine se plaît à constater qu'on est toujours en bonnes relations avec les puissances étrangères.

Le Mouvement gréviste

Une grève à Béthune

Hier matin, après le déjeuner, les ouvriers de M. Jules Duez, fondeur au faubourg d'Arre, au nombre de dix-sept se sont mis en grève. Ils ont eu une entrevue avec leur patron et lui ont demandé de diminuer d'une heure leur journée de travail sans réduction de salaire. Ils désirent en outre avoir deux repos de dix minutes, l'un à 10 heures du matin l'autre à 3 heures de l'après-midi.

Les pourparlers ont duré toute la matinée mais n'ont pas abouti.

Une nouvelle entrevue aura lieu aujourd'hui à 9 heures du matin entre le patron et ses ouvriers.

M. Duez paraît animé d'intentions conciliantes.

Les manœuvres de garnison

DEUXIÈME JOURNÉE

(*Par dépêche de notre envoyé spécial*).

Aix, 28 juin 6 heures soir. — Les avant-postes ne se sont repliés lundi qu'à huit heures du soir pour être repris au petit jour. La soirée n'avait donné lieu à aucun incident digne d'être signalé, car nous ne pouvons considérer comme intéressantes les fréquentes fusillades des postes avancés contre les cavaliers ennemis trop audacieux.

Ce matin à quatre heures tout le monde était sur pied, pour reprendre les positions abandonnées la veille.

On sait que d'après le thème, l'armée française arrive de Cambrai pour refouler l'ennemi qui a envahi le territoire et qui cherche à continuer sa marche vers le camp retranché de Lille à l'abri d'une colonne qu'il a détachée sur son flanc gauche.

C'est de ce flanc que font partie le 43e de ligne et le 6e chasseurs à pied.

Orchies est considéré comme étant au pouvoir du corps envahissant puisque la gare est occupée par la compagnie du capitaine Sanjco du 43e et que, au sud même de la ville les avant-postes dessinent un immense arc de cercle allant de Mauneuville à l'est à Aix en passant par Les Arcins, Grand-Camp, Petit-Camp, Rue d'Orchies. Les avant-postes,

---

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 89

LA FILLE SANS NOM

DEUXIÈME PARTIE

PAUVRE JEANNE

Cette enveloppe contient l'acte de naissance de ce jeune homme, des lettres de la mère et certaines recommandations qu'elle adressait à son fils.

— Après ?

— Sous ce pli vous trouverez le nom du jeune homme et son adresse... Il demeure à Paris.

— Vous avez fini ?

— J'ai fini. Donc, il ne s'agit que d'un simple service à rendre, non à moi, mais à un tiers qui vous est inconnu et que vous connaîtrez demain...

— Ainsi je dois l'aider ?...

— De toutes vos forces... Lui rendre dans la situation où il se trouvera les services que vous voudriez qu'on vous rendit à vous-même... et d'abord...

— Lui remettre ces papiers ?...

— A lui et non à d'autres... D'ailleurs, ils existent en double... Si par hasard ils étaient anéantis, ils lui parviendraient d'un autre côté.

C'était une menace ; elle n'échappa pas à Pauvre qui examina plus attentivement l'inconnue.

— Pourquoi ne les lui remettez vous pas vous-même ? demanda-t-il.

Pierre Brécheux haussa les épaules.

— Je le pourrais, en effet, mais si je le voulais, savez-je bonnes de vous ?

La réponse était concluante.

L'accent n'en était pas moins :

— C'est juste, dit-il.

— Reste vous n'ouvrirez ce pli sous aucun prétexte avant une heure de l'après-midi ainsi que c'est convenu.

— Demain ?

— Demain. Vous m'en donnez votre parole d'honneur.

— Je vous la donne.

Pierre Brécheux tira une seconde enveloppe de sa poche.

— Voici maintenant ce qui concerne la jeune fille que vous chercher, dit-il. Cette lettre vous est adressée. Vous voyez la suscription : A M. l'amiral de Vitray. Elle contient tous les renseignements que vous pouvez désirer sur cette jeune fille qui est l'enfant de Mme la comtesse de Vitray.

— Qui vous l'a dit ?

La petit homme était impénétrable.

— Je le sais, répéta-t-il. Cette lettre, vous pourrez l'ouvrir demain à neuf heures et demie précises, pas avant.

— Pourquoi ces délais ?

— Parce qu'ils sont nécessaires à l'exécution de mes projets.

— Vous êtes donc au moins.

— Qui m'en empêcherait ? Tout ce que je puis vous dire, c'est que cet projets ne sauraient nuire en rien ni à vous, ni à la jeune fille qui vous intéresse... Au contraire... Que voulez-vous de plus ? La lettre, outre l'adresse de cette jeune fille, renferme certains détails sur sa jeunesse et sa condition actuelle...

— Elle est loin d'ici ?...

— En quelques instants vous pourrez être auprès d'elle.

— La revoir Yaudet...

— Demeure avec elle.

— C'est tout ce que vous avez à me dire ?

— C'est tout. L'heure est inscrite sur chacune des enveloppes afin d'éviter toute défaillance de mémoire... Ah ! un dernier mot...

— Quoi encore ?

— Vous ne révélerez à personne d'où vous tenez ces papiers ?

— Pas même au destinataire ?

— Au destinataire surtout.

— Bien. Vous n'avez pas d'autre service à me demander ?

— Aucun.

— Parlez sans crainte... Celui que vous me rendez est pour moi d'un prix inestimable.

— Le hasard seul m'a fourni les renseignements que je vous donne...

— Ne serait-ce pas plutôt votre nom ?

— A quoi bon ? Il est sans importance... C'est celui d'un pauvre diable de précepteur auquel personne ne fait attention... Les gens comme moi ne comptent guère... Adieu, amiral ?

— Je ne vous reverrai pas, monsieur ?

— Si.

— Quand ?

— Demain, sans doute, mais je n'aurai rien de plus à vous dire.

— Au revoir donc.

Il se dirigeront fous deux vers l'entrée de la serre.

Au moment de se séparer, le petit homme répéta ;

— J'ai votre parole ?

Le marin s'inclina.

Pierre Brécheux se perdit dans les groupes et, après y avoir circulé un instant, il s'arrêta au fond du grand salon ; d'une embrasure, il examinait tout ce monde brillant, animé par les vibrations de l'orchestre, le champagne et les excitations de la danse.

Le conseiller municipal, un col droit, raide et empesé sous le menton, ses longues cotelettes encadrant son visage de magistrat aux lèvres pincées et à l'œil sévère.

L'amiral de Vitray s'était dirigé vers madame Colombey et la salua :

Puis il serra la main de son ami qui lui dit avec un sourire :

— A demain !

Le précepteur entendit l'invitation de Maurice Colombey à l'amiral.

Il comprit qu'il venait d'en donner un écho railleur ce mot que Jean Rodrigues avait déjà murmuré à l'oreille de sa future :

— Oui, demain, demain !

M. de Vitray, serré dans sa voiture près de la femme sévères qui lui faisait contre des frissons de désir dans les veines, songeait aussi à ce lendemain plein de promesses.

Et quand il quitta la conférence, au seuil de sa chambre, il lui prit les mains doucement en lui disant d'une voix émue :

— Espérez... Demain !

XXXXIX

AU BORD DU FOSSÉ.

Les meilleurs chevaux de ce qu'on appelait jadis une course au clocher, sont ceux qui ont du cœur au ventre, abordant franchement chaque obstacle, haie, barre, fossé, mur ou rivière, sautent d'un bond et passent, au risque de culbuter et de se rompre les membres.

Pierre Brécheux était, au moral, un bon cheval de steeple.

Dans ce petit corps, il y avait une énergie de volonté incroyable et l'âme qu'il contenait devait être d'une autre taille que le contenant.

Les obstacles ne le rebutaient pas parce qu'il les mesurait d'avance et calculait ses forces et leurs efforts.

C'était un homme, seulement c'était un homme dangereux et malfaisant, ivre d'une passion féroce et qui ne voyait qu'un but : sa vengeance, comme le chevalier des contes anciennes ne voyaient que le sen, le clocher qu'il devait atteindre, en dépit des obstacles.

Au moment où il quittait le salon de l'amiral de Vitray, il était bien près de son but.

Il y touchait.

Encore quelques heures et la mine qu'il avait creusée à l'ombre de son hôtel tuerait sous ce palais véritable, une merveille de goût, où son ennemi se rengorgeait en plein triomphe, allait éclater et causer d'irréparables dommages.

Il s'esquiva sans bruit, se faufila dans la foule, prit un coup d'œil fixé à toutes ces splendeurs, gagna le vestibule et disparut.

Dans la rue, il respira à pleins poumons et se dit ges à pied vers l'hôtel de la rue Bassano.

Il avait besoin de se recueillir et de mettre de l'ordre dans ses idées.

Bientôt il arriva à la place de la Concorde.

Les Champs-Elysées étaient pleins de fanfares et de bruits.

La soirée se terminait dans une orgie de lumanures et de lumières.

Les cafés-concerts éblouissaient avec les mille becs de leurs guirlandes aveuglantes.

Ils étourdissaient avec le vacarme de leurs musiques tapageuses.

Des jardins du Champ-de-Mars des lueurs d'incendie montaient, si vives qu'on aurait dit un gigantesque feu de joie, enflammé, et, tout en haut, à trois cents mètres du sol, la tour Eiffel jetait la note aigue de son phare tournant, aux changeantes couleurs.

Pierre Brécheux marchait au milieu de ce bruit et de cet éclat sans y songer, uniquement occupé de l'idée qui le poursuivait et qui était toute sa vie.

Et tout à coup, le silence et les ténèbres se firent autour de lui.

Les guirlandes de gaz, les illuminations multicolores et le phare de la tour s'étaient éteints subitement.

Il continua son chemin en réfléchissant.

A la veille de la dernière lutte, il éprouvait des sensations involontaires.

Rémontrait-il ? C'était possible. Sortirait-il vainqueur de la lutte inégale qu'il avait entreprise ? Désormais toutes les chances étaient pour lui.

Une joie rageuse lui gonflait la poitrine en songeant qu'il avait déjà au pied sur la gorge de l'ennemi.

Et Sganare, Pierre Brécheux, s'était au lac du cantrat de Blanche Colombey, l'héritière, la fille unique ! Elle épousait ce Jean Rodriguez, qu'il avait placé auprès d'elle pour la perdre ; et, pendant la nuit, enfoncer un couteau empoisonné au cœur de son adversaire.

Mais il ne le frappait pas seul.

Il tuait avec lui le seul être qu'il aurait dû aimer, défendre et préserver de tout danger !

Jean Rodrigues ! Jean-Maurice !

La fils de Pierre Brécheux, son élève, son nourrisson, presque son fils à lui.

Ils vivaient ensemble depuis des années ; ils s'étaient à peine quittés, et il le sacrifiait à sa vaniteuse rancune.

Pour frapper le père, il jetait le fils à l'abîme.

Le fils, son compagnon... Jeanne.

C'était là son remords, son gêne sur cette conscience qui ne connaissait ni peu.

Maintenant tout, le père était puissant ; il avait des millions... Que ne pent-on avec des millions... Tant pis. C'était à lui de le sauver !

La joie du triomphe étouffait dans l'âme ce cri avorton tout entre sentiment !

En cheminant dans la grande et magnifique avenue des Champs-Elysées, il ne perdait pas un pouce de sa taille.

Ce n'était plus le temps où lui, fils de paysans ruinés, de fermiers saisis, vendus, jetés à la voirie, il venait au boulevard des Capucines implorer, avec ses vieux, la charité de ce millionnaire au cœur de pierre qui le laissait se morfondre devant sa porte.

Ce n'était plus le temps où il avait à grosses gouttes en cherchant des arguments pour émouvoir ce bloc d'or sans oreilles, qui ne l'entendait pas et ne s'animait que pour ordonner à un geste insolent, impatient, vigoureux, de le jeter, lui chétif et malingre, rouge de honte et d'impuissante colère, dans la rue.

Ce n'était plus le temps où il regagnait péniblement Bayeux, le cœur gros et ses poches boursouflée d'ampoules, faute d'avoir dans sa poche l'argent du voyage, parce qu'il avait pris de sa mère bourgeoise « de lui faire attendre un sou encore comme un ministre à un solliciteur.

Les rôles étaient changés.

Le pauvre gueux s'était refroidi et puissant le richard au talon.

Demain ! On verrait bien.

Le petit Brécheux de la 3e ouvrière et déclarait d'avance son étonnement de ce Maurice Colombey, quand il sentira l'a blessure et reconnaîtrait le visage de l'ennemi.

Tout disparaîtrait devant le grand événement.

Souvenir des crimes commis, crossard de sacr fer son compagnon, la haine en portait tout ; elle était le but. Tous les moyens étaient bons pour y parvenir !

Ecraser cet insolent, le piétiner, l'insulter à son tour, lui jeter la bave de la rage à la face, c'était ta suprême joie, le bonheur sans égal.

Demain !

En attendant, Pierre Brécheux respirait l'air par de la nuit, sous les ramures et les marronniers au feuillage noir d'ombre, et il y trouvait ces odeurs de soutre et de salpêtre qui font dire :

(*A suivre*).

CHARLES MÉROUVEL